



ARRÊTÉ 2023-020-AP

OBJET : CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE COUR ARTISANALE A SAUMUR

Le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au fonctionnement du Conseil Municipal, d'autre part, au Maire et aux adjoints, sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant, ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-179 en date du 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Saumurois, de la Communauté de communes Loire-Longué et de la Communauté de communes du Gennois avec extension aux communes de Doué-en-Anjou, Les Ulmes, Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPSaumur/Interco/2020/01 du 10 janvier 2020 portant mise à jour des Statuts de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

Vu la délibération n° 2020-056 DC du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2022-010-DB en date du 20 février 2022 approuvant le projet de convention de mandat public entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Société Publique Locale ALTER PUBLIC, pour la construction d'une Cour Artisanale à Saumur,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2023-056-DB en date du 13 avril 2023 approuvant l'avenant n°1 la convention de mandat public entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la Société Publique Locale ALTER PUBLIC, pour la construction d'une Cour Artisanale à Saumur,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2023-057-DB en date du 13 avril 2023 relative à la passation d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Cour Artisanale à Saumur dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu les articles R2162-22 et R2162-24 du Code de la Commande Publique, fixant la composition du jury de concours,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un jury de concours pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une Cour Artisanale,

ARRÊTE

Article premier : Composition du jury

Le jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Cour Artisanale est composé comme suit :

- **Président du jury** : Monsieur Jackie GOULET CLAISSE, Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ou son représentant dûment habilité et désigné par arrêté,

- **Membres du jury :**

● **Membres de droit :**

- Cinq membres de la Commission d'Appel d'Offres

● **Membres qualifiés :**

- Trois architectes désignés par l'ordre des architectes :
 - Madame Cristina BARRIOS
 - Monsieur Maxime RETAILLEAU
 - Madame Carole MARSAULT
- Monsieur Serge MAROLLEAU - Architecte
- Monsieur Mathieu LEMOINE A2I – Architecte urbaniste

● **Membres présentant un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :**

- Monsieur PIERRE, 7ème Vice-Président, chargé du commerce, de l'artisanat, du tertiaire et des pépinières d'entreprises, Président de la Commission d'appel d'offres
- Madame BERTRAND, 10ème Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat
- Monsieur RICOU, conseiller municipal délégué, référent du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Saumur
- Monsieur CHANDOUINEAU, conseiller communautaire, membre de la commission artisanat, commerce, tertiaire

L'ordre des architectes propose deux suppléants aux membres titulaires ci-dessus désignés :

- Madame Manoly KHAOPHONE
- Monsieur Charles DELCOURT

Article 2 : Mesures de publicité

Le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saumur

Date d'affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

Date de télétransmission :

Date de notification (le cas échéant) :

Fait à Saumur, le 1 JUIN 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire,

Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET CLASSE